

DEPARTEMENT DU JURA	EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
ARRONDISSEMENT LONS-LE-SAUNIER CANTON de SAINT-AMOUR COMMUNE : LA CHAILLEUSE Délibération N° 2026-52	L'an deux mil vingt-six, le 09 juillet à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de la Chailleuse légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Laurent-La-Roche, sous la présidence de M. BELLERON Pierre Rémy, Maire en exercice. Étaient présents : BELLERON Pierre-Rémy, BOZON Fabienne, CLEMENT David, DEMOUGEOT Philippe, FERRUT Ludovic, FLATRY Lionel, GALLET Daniel, GUILLOT Dominique, GUYON Martine, JUIF Thomas, LORGE Dorick, MONOT Apolline, ROBERT Alain, RODOT Daniel, TOURNIER Laurine, TRONTIN Aurélie, VERNIER MAYET Véronique Absents excusés : GORSE Christine (pouvoir à BOZON Fabienne), MARQUE Cécile (pouvoir à BELLERON Pierre-Rémy) Secrétaires de séance : BOZON Fabienne, VERNIER MAYET Véronique
Date convocation : 04/07/2026 Date affichage : 04/07/2026 Nombre de Conseillers en Exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	

Objet : Contrat saisonnier

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la période estivale nécessite le recrutement de personnel saisonnier, pour les services techniques.

Après présentation des charges salariales des employés municipaux par la responsable de la commission finances, et des travaux à réaliser en régie pour les bâtiments communaux et pour les activités forestières, afin de pouvoir assurer l'entretien de la commune, et de faire face à l'accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale. Il est demandé au Conseil Municipal la création d'un CDD de 35h pour une période de 3 mois assortie d'une période d'essai de 15 jours.

Le Conseil Municipal après échanges et en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de recruter une personne supplémentaire pour le bon fonctionnement des services techniques, pendant la période estivale. CDD de 35h, période de 3 mois assortie d'une période d'essai de 15 jours.
- **AUTORISE** le Maire à procéder au recrutement et à signer les contrat et toutes pièces relatives à ce recrutement.

Pour extrait conforme
le Maire,
Pierre-Rémy BELLERON

